



Commune
de Miège



Commune
de Venthône



Commune
de Veyras

Election des autorités municipales de NOBLE-CONTREE pour la législature 2021-2024

En conformité avec l'arrêté du 27.05.2020 du Conseil d'Etat concernant l'élection des autorités de la commune municipale de Noble-Contrée, les municipalités de Miège, Venthône et Veyras portent à votre connaissance que les listes suivantes ont été déposées :

Conseil communal

Liste N° 1 – PLR Les Libéraux-Radicaux

Nadine Pfenninger-Bridy, Œnologue
Grégoire Clavien, Enseignant
Raphaël Clavien, Ingénieur HES
Stéphane Ganzer, Enseignant
Jean-Claude Vocat, Avocat-Notaire

Liste N° 2 – PDC Noble-Contrée

Paul Berclaz, Conseiller communal, Régulateur 144
Gaëlle Oggier, Conseillère communale, Employée de commerce
Cédric Zwissig, Collaborateur spécialisé Etat du Valais
Nathalie Genoud-de Courten, Employée de commerce

Liste N° 3 – PS, les Verts, Gauche citoyenne

Justin Métrailler, Enseignant
Michel Barras, Informaticien

Juge de commune

PDC Noble-Contrée

Une seule liste ayant été déposée pour l'élection du Juge de commune, la candidate de cette liste, **Mme Fabienne Klingele-Bagnoud**, Juge de commune, Employée de commerce, est élue sans scrutin (élection tacite), conformément à la loi sur les droits politiques.

Vice-juge de commune

PLR Les Libéraux-Radicaux

Une seule liste ayant été déposée pour l'élection du Vice-juge de commune, la candidate de cette liste, **Mme Natacha Albrecht**, Avocate, est élue sans scrutin (élection tacite), conformément à la loi sur les droits politiques.

Miège, Venthône, Veyras, le 1^{er} septembre 2020